

MINISTERE DE L'AGRICULTURE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE

Agence des Ports et des Installations de Pêche

Consultation N° 54/2018

ACQUISITION DE 02 VOITURES DE SERVICE BREAK

L'Agence des Ports et des Installations de Pêche se propose de lancer cette consultation pour :
« **ACQUISITION DE 02 VOITURES DE SERVICE BREAK** »

Les fournisseurs spécialisés, autorisés à l'exercice de l'activité vente de voiture, qui sont soumis au cahier des charges selon la liste arrêtée par le décret N°2522 -1999 du 08 novembre 1999 et qui sont intéressés par cet avis peuvent retirer le dossier de la consultation auprès du bureau d'ordre de L'Agence des Ports et des Installations de Pêche, sis au port de pêche de la Goulette.

- 1) Les offres doivent être présentées conformément à l'article 4 du cahier des clauses de participation.
- 2) Les offres doivent parvenir par voie postale, sous plis recommandés, ou par rapide poste, ou seront remis directement au B.O.C. de l'A.P.I.P contre récépissé, et ce, au plus tard le **07/01/2019** (cachet du bureau d'ordre faisant foi). Dans une enveloppe extérieur, fermée, scellée et libellée au nom de Monsieur le Président Directeur général de l'Agence des ports et des Installations de Pêche, port de pêche de la goulette – 2060 – Tunis et doit porter uniquement la mention « Ne pas ouvrir – consultation N° 54/2018 – Objet « acquisition de 02 voitures de service BREAK »

Les soumissionnaires demeurent engagés par leurs offres pendant (90) jours à partir du lendemain de la date limite fixée pour la réception des offres.